



# HAMPSTEAD

[www.hampstead.qc.ca](http://www.hampstead.qc.ca)

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que le règlement n° 759 intitulé : « Règlement concernant la démolition des immeubles », a été adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 5 juin 2007.

Ce règlement est déposé au bureau de la greffière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de sa publication dans le journal.

Donné à Hampstead, ce 13 juin 2007.

Me Chantal Bergeron, avocate  
Greffière de la Ville

## PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is given by the Undersigned, that By-law N° 759 entitled: "By-law Concerning the Demolition of Buildings", has been adopted by the Town Council at its Meeting held on June 5, 2007.

This By-law is now deposited in the office of the Town Clerk where it may be consulted during office hours.

This By-law comes into force the date on which it was published in the newspaper.

Given at Hampstead on June 13, 2007.

Me Chantal Bergeron, Attorney  
Town Clerk